



## INSPECTION PARITAIRE DES ENTREPRISES

Le 13 novembre 2015, le Grand Conseil genevois votait à l'unanimité la création d'un nouvel outil de contrôle du marché du travail : l'IPE, pour Inspection Paritaire des Entreprises (loi en annexe).

Fruit d'une négociation entre les partenaires sociaux (Communauté genevoise d'action syndicale et Union des associations patronales genevoises) et l'Etat (notamment le département de l'économie et de la sécurité), l'IPE est un instrument de milice, constitué sous la forme d'une commission officielle au sein de laquelle officieront 24 inspecteurs et 4 membres du bureau (présentés à part égale par la CGAS et l'UAPG). Sa tâche sera de détecter les éventuelles dérives qui faussent les règles du jeu et de la concurrence sur le marché du travail, dans un esprit de subsidiarité et de complémentarité aux mesures déjà mises en place, à travers l'Office de l'inspection et des relations du travail et les commissions paritaires. Elle devrait commencer à fonctionner durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

Afin de vous présenter plus concrètement cet outil et de répondre aux questions des candidats inspecteurs patronaux, nous vous convions à une séance d'information, qui se tiendra

**Lundi 14 décembre 2015**

**19h00-20h30**

**Salle A1 – FER Genève (1<sup>er</sup> étage)**

A cette occasion, nous rappellerons dans quel contexte politique et juridique l'IPE s'inscrit, définirons plus concrètement les contours du fonctionnement de cette commission et dresserons le cahier des charges des futurs inspecteurs.

En nous réjouissant de vous retrouver nombreux à cette occasion et en vous remerciant de nous faire part de votre présence, nous nous tenons d'ici là à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions et **vous encourageons vivement à solliciter des candidatures au sein de votre secteur professionnel.**

Jean-Luc Favre  
Président

Stéphanie Ruegsegger  
Secrétaire permanente